

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 9

votants : 13

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2021

Date d'affichage : 15 octobre 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GUILLEMEAU Aurélien, CHAMBRIN Hugues, MOREIRA Nathalie, MARIE Philippe.

Absents excusés ayant donné pouvoir : GITTON Romain à SAJOT Benoît, TRAMUNT Yannick à GUILLEMEAU Aurélien, GALLIOT Marie-Ange à BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle à DURAND Etienne.

Absent excusé : LEMAIN Bastien

Absent : DEUSS Nicolas.

M. GUILLEMEAU Aurélien a été élu secrétaire de séance.

approbation du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2021

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2021 par courrier ou par mail.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Résiliation bail logement communal occupé par Mme SIMONNET Bérénice au 17 place de l'Eglise et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 1^{er} octobre 2021 de Mme SIMONNET Bérénice par lequel elle demande la résiliation au 1^{er} janvier 2022 du bail du logement communal de type 2 situé 17 place de l'Eglise qu'elle occupe depuis le 1^{er} juillet 2018.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

L'étude des dossiers de candidature pour la remise en location serait effectuée entre le Maire et les adjoints.

Le prix du loyer est fixé à 265 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 10 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

présentation du rapport d'activité 2020 des ordures ménagères et de la déchetterie

M. DURAND Etienne, Maire et délégué communautaire, présente le rapport d'activité 2020 des ordures et de la déchetterie qui a été exposé lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021 conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

présentation du rapport des activités 2020 de la Communauté de communes du Dunois

M. DURAND Etienne, Maire, et Mme BRANSARD Marie-Claire, Maire-Adjointe, délégués communautaires, présentent le rapport des activités 2020 qui a été exposé lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021 conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en délégation de service public - exercice 2020

M. DURAND Etienne, Maire, présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable qui a été exposé lors de la réunion du SMEACL le 23 septembre 2021.

présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - exercice 2020

M. DURAND Etienne, Maire, présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif qui a été exposé lors de la réunion du SMEACL le 23 septembre 2021.

motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,
Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,
Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,
Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,
Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,
Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,
Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer
Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,
Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,
Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,
Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,
Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,

Le Conseil Municipal de ST-GERMAIN-DES-BOIS demande aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,

La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative

L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région

Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,

La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,

La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales

Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé.

Après avoir délibéré, la motion est adoptée à l'unanimité.

informations et questions diverses

. M. le Maire informe le conseil que les signatures du contrat départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) "Marais de Contres" et de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire se tiendront à 15h00 le jeudi 25 novembre, dans la salle du conseil à la Mairie de Dun-sur-Auron.

Les conseillers sont invités à la signature.

Une réponse est demandée pour le mardi 26 octobre.

. projets photovoltaïques

La commune a été contactée par la société RP GLOBAL et la société WPD pour des projets photovoltaïques sur des terrains privés.

Le projet de RP GLOBAL n'est pas souhaité par la commune.

Les conditions d'éligibilité évoluent très rapidement. De ce fait, il n'y a plus lieu de modifier la carte communale à la demande de la société WPD.

Après discussion, le conseil ne se positionne pas en l'état sur ce projet privé.

. projets éoliens :

→ projet sur VORLY : Monsieur le Maire n'a aucune information de la part de RP GLOBAL

→ projet sur Barantheaume :

. le document non technique de l'étude d'impact a été déposé par TOTAL ENERGIE auprès de la commune un mois avant le dépôt du projet auprès de la DREAL fin juillet. Ce document provisoire pour le projet n'est pas public.

Le projet définitif ne sera déposé que lorsque les compléments d'informations demandés par la DREAL seront fournis par TOTAL ENERGIE.

A la suite de quoi, une enquête publique sera ouverte.

La décision finale appartient au Préfet.

Mme MOREIRA demande si la conduite des enfants à la cantine s'est améliorée avec la mise en place du permis à points à la rentrée.

Mme GALLIENNE et M. SAJOT lui font part de leur rencontre avec les enfants et les agents de la cantine pour bien expliquer les règles de bonne conduite.

Aussi, la réinitialisation du permis à points sera effective à la rentrée des vacances de Toussaint.

Ont été évoqués :

- . la réunion de la commission du bulletin municipal,
- . la cérémonie du 11 Novembre,
- . la cérémonie des vœux et le repas du CCAS (dates et organisation).

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 3 décembre 2021 à 19 h. 30.

Vu, pour affichage
le Maire,
DURAND Etienne



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Durand', is written over the right side of the official seal.